

Histoire chapitre 8 : Du prince de la Renaissance aux rois absolus.

Fil directeur : Comment évolue la figure royale à l'époque moderne ?

I- Le roi, un monarque absolu de droit divin.

Comment le prince de la Renaissance devient un monarque absolu de droit divin ?

1- Un roi de droit divin.

Depuis le Moyen-Âge, les rois de France accèdent au pouvoir lors **du sacre**. Cette cérémonie religieuse rappelle **la nature divine de leur pouvoir**. Ce pouvoir venant de Dieu serait absolue.

Monarchie absolue de droit divin : monarchie dans laquelle le roi exerce un pouvoir personnel sans partage qui lui aurait été accordé par Dieu.

2- François 1er, un prince de la Renaissance.

Biographie page 167

François 1er a régné sur le royaume de France de 1515 à 1547. Prince de la Renaissance, il a reçu **une éducation humaniste** et il **protège artistes et savants**. C'est **un mécène**.

Grand militaire, il renforce son pouvoir par ses nombreuses victoires.

Il réorganise l'administration royale et s'entoure de conseillers **mais il est toujours le seul à prendre les décisions**.

Pour affirmer ses nombreux pouvoirs, il se fait représenter **en majesté**.

En majesté : titre donné aux souverains héréditaires représentés avec les insignes de leur pouvoir (sceptre, couronne, main de justice, collier de l'ordre de Saint-Michel ...).

Souverain : Celui qui dispose de la plus haute autorité.

II- Un pouvoir absolu au service de l'État.

Comment les rois de France de l'Époque Moderne renforcent l'État ?

1- Du royaume de France à l'État.

Document 1 page 166 et partie Info page 169

Les rois de France de l'Époque moderne s'efforcent d'unifier le royaume de France d'abord en **étendant le domaine royal** puis en **développant une importante administration**.

Pour renforcer cette unité, **François 1er fait du français la langue officielle de son royaume et de son administration**.

État : territoire délimité par des frontières, sur lequel s'exerce un pouvoir politique souverain qui impose des règles communes.

2- Des pouvoirs absolus au service de l'État : l'exemple d'Henri IV.

Afin de renforcer le pouvoir de l'État, **Henri IV** va utiliser exceptionnellement son pouvoir absolu pour **s'imposer face au Parlement**. C'est le cas au moment de **la Promulgation de l'Édit de Nantes (1598)** qui donne **le droit aux Protestants de pratiquer leur religion en France** : c'est la fin des guerres de religion.

Parlement : Tribunal qui enregistre les édits royaux (lois) et rend la justice royale.

III- La mise en scène du pouvoir au service de la monarchie absolue.

Comment Louis XIV a-t'il mis en scène son pouvoir pour s'imposer à ses sujets ?

1- Un roi absolu.

Livre page 172-173

De 1661 à 1715, Louis XIV règne sans partage sur la France. Il met en place **un pouvoir centralisé** dont son château de Versailles est la capitale.

Il garde près de lui tous les Grands du royaume à qui il confie **des charges** pour empêcher toute rébellion. Victorieux à la guerre en début de règne, il fera face à de **nombreuses difficultés à la fin de sa vie** (guerres coûteuses, défaites, reprise de la persécution des protestants ...).

Gouvernement centralisé : page 178.

2- L'art au service du pouvoir absolu.

Document 2 page 175

Louis XIV était un esthète amoureux des arts. Grand danseur, il est amateur de musique et de théâtre. Il est un grand mécène, protecteur de **Molière et de Lully**.

Il entreprend d'**immenses travaux dans son château de Versailles** qui devient une véritable vitrine de sa puissance d'où partent les modes de l'époque.

Il se met en scène dans des tableaux sous les traits du **soleil ou bien de Mars, dieu de la guerre**.

Toutes ces créations développent son **image d'un roi puissant, rayonnant au delà de son royaume**.

Conclusion : Depuis François 1er, les rois de France n'ont cessé d'affirmer leur pouvoir en imposant leur décision, en prenant toutes les décisions et en mettant en scène leur image. Avec Louis XIV, la monarchie française devient absolue mais elle commence aussi à être remise en question par la population accablée d'impôts et de contraintes.